

RÈGLES DE JEU

MISE ADDITIONNELLE LOT PROGRESSIF MULTIJEU POKER

À la condition que ce soit indiqué à la table, le joueur peut, en plus de sa mise initiale ou sans faire de mise initiale, selon ce qui est permis à la table, faire une mise additionnelle Lot progressif multijeu poker. Cette mise doit respecter les limites minimale et maximale indiquées à la table et doit être déposée à l'emplacement prévu à cet effet avant que la première main soit distribuée. Elle ne peut être retirée ni modifiée par la suite. Une mise additionnelle Lot progressif multijeu poker est gagnante si les cinq (5) cartes considérées selon le jeu, tel qu'elles sont indiquées ci-dessous, composent un brelan ou une combinaison plus élevée, et ce, même si le joueur a abandonné ou retiré sa mise initiale. Autrement, la mise additionnelle Lot progressif multijeu poker est perdante.

POKER GRAND PRIX

Au poker grand prix, les cinq (5) cartes considérées aux fins de la mise additionnelle Lot progressif multijeu poker sont les trois (3) cartes du joueur et les deux (2) cartes communes.

POKER ULTIMATE TEXAS HOLD'EM

Au poker Ultimate Texas Hold'em, les cinq (5) cartes considérées aux fins de la mise additionnelle Lot progressif multijeu poker sont les deux (2) cartes du joueur et les trois (3) premières cartes communes dévoilées.

POKER 3 CARTES

Au poker 3 cartes, les cinq (5) cartes considérées aux fins de la mise additionnelle Lot progressif multijeu poker sont les trois (3) cartes du joueur et les deux (2) cartes dévoilées à l'endroit indiqué à cet effet sur la table.

FLUSHES GONE WILD

Au Flushes Gone Wild, les cinq (5) cartes considérées aux fins de la mise additionnelle Lot progressif multijeu poker sont les cinq (5) cartes du joueur.

LES PAIEMENTS

Une mise additionnelle Lot progressif multijeu poker gagnante est payée selon le tableau de paiement suivant :

TABLEAU DE PAIEMENT DE LA MISE ADDITIONNELLE LOT PROGRESSIF MULTIJEU POKER*

5 cartes considérées	Paieement	Boni surprise***
QUINTE ROYALE EN PIQUE : AS, ROI, DAME, VALET ET 10	100 % du lot progressif**	10 000 \$
QUINTE ROYALE EN CŒUR, TRÈFLE OU CARREAU : AS, ROI, DAME, VALET ET 10	20 % du lot progressif**	5 000 \$
QUINTE : CINQ CARTES CONSÉCUTIVES DE MÊME COULEUR (SORTE)	5 000 à 1	1 000 \$
CARRÉ : QUATRE CARTES DE MÊME VALEUR	300 à 1	---
MAIN PLEINE : UN BRELAN ET UNE PAIRE	100 à 1	---
COULEUR : CINQ CARTES DE MÊME COULEUR (SORTE)	50 à 1	---
SÉQUENCE : CINQ CARTES CONSÉCUTIVES SANS ÉGARD À LA COULEUR (SORTE)	30 à 1	---
BRELAN : TROIS CARTES DE MÊME VALEUR	10 à 1	---

* Seule la combinaison la plus élevée est payée pour une mise gagnante. Dans tous les cas, la mise additionnelle Lot progressif multijeu poker est récupérée par le croupier.

** Le montant du lot progressif à gagner indiqué au panneau d'affichage de la table ne l'est qu'à titre indicatif; en cas de défectuosité ou de divergence entre celui-ci et le montant réel du lot progressif déterminé par les systèmes de la Société des casinos du Québec inc., ce dernier prévaut.

Dans le cas où plus d'un joueur ayant fait une mise additionnelle Lot progressif multijeu poker obtient une quinte royale (en cœur, trèfle ou carreau) lors de la même partie, une tranche de 20 % est déduite du lot progressif, après quoi une autre tranche de 20 % est déduite du nouveau montant du lot progressif, et ce, autant de fois qu'il y a de joueurs ayant obtenu cette combinaison lors de cette partie. Les montants correspondant à chacune de ces tranches de 20 % sont ensuite additionnés et partagés en parts égales entre ces joueurs.

Dans l'éventualité où plusieurs quintes royales sont gagnantes lors d'une même partie, les paiements relatifs à une quinte royale en cœur, trèfle ou carreau sont effectués en premier, suivi du paiement de la quinte royale en pique. Par exemple, si lors d'une même partie, un joueur a obtenu une quinte royale en cœur et un autre, une quinte royale en pique, et que le lot progressif affiché à la table est de 100 000 \$, le premier joueur a droit à 20 % du lot progressif (20 000 \$), réduisant d'autant le lot progressif, et le second joueur a droit à 100 % du nouveau montant du lot progressif, soit 80 000 \$.

*** Dans le cas où une mise additionnelle Lot progressif multijeu poker est gagnante avec une quinte royale ou une quinte, les autres joueurs à la table ayant fait une mise additionnelle Lot progressif multijeu poker ont droit au boni surprise correspondant à ladite combinaison gagnante. Il est entendu que le joueur ayant obtenu ladite combinaison gagnante n'a pas droit au boni surprise correspondant à sa propre combinaison. Une même partie peut donner lieu à plusieurs bonis surprises si, lors de celle-ci, une quinte ou une quinte royale a été obtenue par plusieurs joueurs ayant fait une mise additionnelle Lot progressif multijeu poker à la même table.

Ces règles sont régies par le Règlement sur les jeux de casino (RLRQ, c. S-13.1, r. 3.1). La Société des casinos du Québec inc. peut modifier en tout temps les présentes règles.